



Jacques Peyrat Photo : AFP

Emplois fictifs : six mois avec sursis requis contre Peyrat

Devant le tribunal correctionnel, l'ancien maire de Nice Jacques Peyrat a nié toute implication dans une affaire d'emplois fictifs que lui impute la mairie actuelle.

Jacques Peyrat, lorsqu'il était maire de Nice, a-t-il créé deux emplois fictifs dont aurait bénéficié son ancien garde du corps, qu'il considérait "comme son fils", Patrick Villardry ? La question a occupé le tribunal correctionnel mardi après-midi, 6 heures durant. A la barre, Jacques Peyrat est catégorique : "il n'y a pas pour le maire à avoir un intérêt amical pour quiconque !". "C'est ce qu'on vous reproche", lui rétorque le président.

De 2001 à 2008, l'épouse de Patrick Villardry était "détachée" à l'unité de prévention des chiens dangereux de la police municipale, soupçonnée d'être une "unité fantôme". Un autre employé de la ville était quant à lui affecté au Club canin Laurentien, association présidée par ce même Patrick Villardry, qui y assure la formation des policiers municipaux de la brigade cynophile.

Les Villardry ont-ils bénéficié, elle d'un salaire sans contrepartie, lui d'un employé pour son association rémunéré par la mairie ? "Le mobile pour M. Peyrat tient en un mot : l'amitié" estime le parquet. Il demande une peine de 6 mois de prison avec sursis et 10 000 euros d'amende pour détournement de fonds publics à l'encontre de Jacques Peyrat, 3 mois avec sursis et 3 000 euros contre chacun des époux Villardry. L'avocat de la ville, Me Verrier, réclame le remboursement des salaires versés, 316 000 euros en tout.

En défense, on dénonce une cabale politique contre l'ancien maire... qui ne cache pas son ambition de reconquérir son fauteuil. "Madame Villardry travaillait réellement", plaide son avocate, Me Valérie Bothy, photos et articles de presse à l'appui. "Il n'y a aucun élément matériel contre Jacques Peyrat" note Me Philippe Armani. Décision le 25 juillet.

